

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juillet 2011

---

PATRIMOINE MONUMENTAL DE L'ÉTAT - (n° 3600)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 61

présenté par  
M. Berdoati

-----  
**ARTICLE PREMIER A**

À l'alinéa 5, substituer au mot :

« modalités »,

le mot :

« conditions ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.